

27 janvier 2009

09.301

Question Serge Vuilleumier

Entrée en vigueur repoussée?

Par 84 voix contre 9, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi de santé relative à la fumée passive. Ladite loi doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 2009.

Or il s'avère que le règlement d'application n'est toujours pas publié, ce qui inquiète les tenanciers d'établissements publics. Ils ne pourront pas transformer leurs locaux dans le laps de temps imparti afin de permettre l'ouverture de fumeurs.

Dans certains locaux, des travaux importants devront être entrepris pour l'installation d'un système de ventilation.

Compte tenu du fait que le délai ne pourra pas être tenu pour les transformations de locaux faute de règlement d'application, le Conseil d'Etat pense-t-il repousser la date d'entrée en force de la loi?

Où en est-il dans ses réflexions quant à la teneur des directives contenues dans le règlement d'application et à quelle date sera-t-il disponible?